

Pôle « Adolescence » et « Enfance/Petite Enfance »

→ FAVORISER LA BIENTRAITANCE envers les enfants, prévenir les douces violences

Publics concernés :

- Professionnels de la petite enfance
- Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur

Équipements / Accès / Accessibilité :

- Salle de formation en U
- Accessibilité PMR partielle ou totale
- Adaptations pédagogiques individuelles possibles
- Une fiche accès/accessibilité sera jointe à la convocation

Profil(s) Formateur(s) :

Psychologue clinicienne
Juriste

Réussite & Satisfaction :

Formation nouvelle

Profil et pré-requis :

Aucun pré requis de niveau de formation

Objectifs de la Formation / Aptitudes et compétences :

► Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Etre en mesure de se situer dans une démarche bienveillante envers les enfants accueillis, tout en prévenant les situations de « douces violences » du quotidien.

Contenus et durée de la Formation :

► 3 jours (21h)

- Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant.
- Le concept de bienveillance et son influence sur l'évolution des pratiques quotidiennes.
- Les principes fondamentaux de la bienveillance dans l'accompagnement.
- Le concept de « douces violences » et la loi contre les violences éducatives ordinaires.
- Les impacts des « douces violences » sur le développement global de l'enfant.
- Les lieux, sites et outils ressources de promotion pour la bienveillance.

Méthodes mobilisées & Modalités d'évaluation :

- Les apports théoriques seront accompagnés de mises en pratiques, exercices et films.
- Alternance de temps collectifs, en binômes et individuels.
- Supports de formation remis aux stagiaires.

- Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.

- Procédure d'évaluation : questionnaire préformation pour évaluer les besoins et le positionnement, évaluation continue, grille d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction en fin de formation.

- Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation (si assistant maternel ou SPE) et attestation de formation.

Modalités d'inscription & Tarifs :

Un dossier d'inscription est à remplir au plus tard 10 jours avant le premier jour de la formation.

- Formation prise en charge avec le plan de développement pour les salariés du particulier employeur et les assistants maternels.
- Tarif individuel: 525€